

Le code produit C.I.P. 13 caractères

d'après **Jean-Noël Cau** (Président du C.I.P.)



Nous vous avons informés l'an dernier des décisions que nous avons prises concernant l'évolution de la codification C.I.P.

En effet, de nouveaux besoins se faisant jour, dans le monde des produits de santé, il s'est avéré nécessaire et opportun d'offrir un nouveau système de codification aux fabricants.

Après un tour d'horizon des opportunités possibles, notre choix s'est porté sur un code de type EAN, 13 caractères, qui présente l'avantage d'être international, sûr et pérenne, et surtout nous donnant la possibilité d'inclure tous les codes actuels et offrant des capacités potentielles de codification très grandes.

A cet effet, nous disposons de deux séries de codes :

1) une série avec préfixe 3400 concernant tous les produits avec A.M.M. Tous les codes 300.000 existants seraient inclus dans le nouveau code 13 caractères.

Exemple :

ancien code C.I.P.	3427940		
nouveau code C.I.P.	<u>3400</u>	<u>03427940</u>	<u>X</u>
	Préfixe	C.I.P.	Caractère de contrôle

2) Une série avec préfixe 3401 concernant tous les autres produits de santé. Dans ce cas, ce sont les codes A.C.L., entre autres, qui sont incorporés dans le nouveau code A.C.L.

Où en sommes nous à ce jour ?

L'ensemble des acteurs de la distribution (fabricants, grossistes-répartiteurs, dépositaires et officinaux) adhèrent à ce projet. Il restait à définir la date de mise en application.

Bien évidemment, étant donné que, d'une part le passage à l'an 2000, puis le passage à l'euro en 2001 ont été prioritaires dans les travaux informatiques des sociétés concernées, nous n'avons réactivé notre projet que depuis le milieu de l'année 2001.

Les travaux avancent, et nous serons bientôt en mesure, après concertation avec l'ensemble des domaines concernés, de fixer une date de mise en oeuvre, vraisemblablement courant 2004.

Je souhaitais profiter de votre présence en nombre pour vous tenir informés.